



Mémoire présenté au Comité permanent de la science et de la recherche

Étude sur la mission, le mandat, la fonction, la structure et le financement de la nouvelle organisation-cadre de financement de la recherche annoncée dans le budget de 2024

Présenté par U15 Canada

Le 18 novembre 2024

Traduit par la Chambre des communes

Recommandations

1. **Donner la priorité à l'excellence scientifique et universitaire** : veiller à ce que les décisions de financement de tous les organismes de soutien à la recherche donnent la priorité à l'excellence scientifique et universitaire. Ces décisions doivent continuer à se fonder sur des évaluations rigoureuses, axées sur le mérite, des propositions visant à faire progresser la connaissance et la compréhension.
2. **Maintenir l'examen par les pairs/du mérite** : veiller à ce que l'examen par les pairs/du mérite reste un élément fondamental de l'évaluation de toutes les décisions de financement, en assurant la cohérence entre les programmes et le respect des processus d'examen transparents et axés sur les disciplines qui ont été à la base du système de recherche de classe mondiale du Canada.
3. **Mobiliser le Conseil consultatif sur les sciences et l'innovation** : lancer le Conseil consultatif sur les sciences et l'innovation annoncé pour fournir des conseils indépendants sur les priorités nationales en matière de science et de recherche et élaborer une stratégie nationale en matière de science et d'innovation pour une recherche interdisciplinaire et internationale axée sur la mission.
4. **S'engager pleinement en faveur de l'excellence inclusive** : la composition du conseil d'administration et les structures de gouvernance doivent refléter l'écosystème de la recherche conformément aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion, y compris la représentation de la recherche autochtone et de la recherche dans les deux langues officielles. Les trois grands groupes de disciplines (santé, sciences sociales et humaines, sciences naturelles et ingénierie) doivent être représentés de manière égale au sein du conseil d'administration de l'organisation-cadre afin de garantir des perspectives multidisciplinaires dans la recherche d'une excellence inclusive dans les décisions de programmation.
5. **Renforcer le rôle des sciences sociales et humaines** : reconnaître le rôle essentiel de la recherche sur la pensée et le comportement humains dans l'élaboration de la politique et des programmes des trois organismes, ainsi que les contributions interdisciplinaires essentielles des sciences sociales et humaines. Veiller à ce que la structure de gouvernance des nouveaux organismes reflète la valeur de la recherche sur les personnes pour relever les défis sociétaux.
6. **Préserver le rôle de la recherche en santé** : maintenir et renforcer les liens entre la recherche en santé et le portefeuille de la santé, afin de s'assurer que la distribution des soins, les résultats pour les patients et les activités d'autres organisations fédérales de santé telles que l'ASPC et l'ACIA éclairent les activités de financement de la recherche de l'organisation.
7. **Préserver l'indépendance de l'influence politique** : mettre en place des mesures de gouvernance solides pour protéger l'indépendance des décisions de financement de toute ingérence politique, en maintenant l'engagement du Canada en faveur de la liberté universitaire et du soutien non partisan à la recherche.

Introduction

U15 Canada est heureuse de fournir des commentaires écrits supplémentaires sur l'étude du Comité permanent de la science et de la recherche sur la mission, le mandat, la fonction, la structure et le financement de la nouvelle organisation-cadre de financement de la recherche annoncée dans le budget de 2024.

Parallèlement aux nouveaux investissements importants dans le système de recherche du Canada dans le budget de 2024, l'engagement pris dans le budget de faire évoluer le système fédéral de soutien à la recherche est une occasion de mieux préparer le Canada aux occasions et aux attentes de l'environnement scientifique et universitaire du XXI^e siècle. U15 Canada salue ces efforts et soutient le projet, tel que décrit dans la lettre ministérielle conjointe du 17 juin, de créer une organisation dotée d'un mandat clair pour promouvoir les activités de recherche collaborative, internationale et interdisciplinaire¹. Ce plan reflète la vision présentée dans le rapport Bouchard et nous sommes encouragés par les efforts du gouvernement pour agir sur les principes des recommandations du comité consultatif².

Cependant, il est essentiel de souligner les conséquences négatives importantes que ces changements pourraient avoir sur notre système s'ils sont poursuivis sans prendre garde aux conséquences imprévues et sans protéger soigneusement les politiques et les systèmes qui ont soutenu avec succès la recherche canadienne pendant de nombreuses décennies. Les changements proposés doivent s'appuyer sur les forces existantes de l'écosystème de la recherche au Canada sans diminuer l'indépendance, l'engagement envers l'excellence et les programmes de subventions fondamentaux qui ont fait du Canada un leader mondial dans l'avancement des connaissances et le développement des talents.

Nous demandons instamment au gouvernement fédéral de minimiser les perturbations des programmes de recherche essentiels, de communiquer clairement cet engagement et de maintenir une consultation permanente avec la communauté de recherche. Notre objectif est de mettre en place un système dynamique de soutien à la recherche qui permette aux chercheurs canadiens de se prendre en charge et d'amplifier leur impact. Nous recommandons que la mission, le mandat et la structure de l'organisation-cadre intègrent les principes fondamentaux ci-dessous, qui s'appuient sur les réussites des trois organismes et favorisent la recherche de pointe et les talents innovants pour relever les défis du XXI^e siècle.

Principes fondamentaux

Principe 1 : Excellence scientifique et universitaire

- **Principe majeur** : les décisions de financement doivent donner la priorité à l'excellence scientifique et universitaire. La gouvernance de la recherche au Canada devrait viser à maintenir le principe selon lequel les chercheurs et les projets sont soutenus sur la base du mérite de leurs idées, reflétant une évaluation approfondie de la valeur scientifique et intellectuelle de la recherche pour l'avancement des connaissances et de la compréhension.

¹ Lettre aux présidents des conseils subventionnaires fédéraux :

<https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/lettre-aux-presidents-conseils-subventionnaires-federaux>

² Rapport Bouchard : <https://ised-isde.canada.ca/site/comite-soutien-federal-recherche/fr/rapport-comite-consultatif-systeme-federal-soutien-recherche>

Principe 2 : Examen par les pairs/du mérite

- **Principe majeur :** l'examen par les pairs/du mérite doit être le fondement de l'évaluation de l'excellence scientifique et universitaire dans tous les programmes, et pas seulement dans les activités propres à un organisme. Tout programme réalisé directement par la nouvelle organisation doit continuer à respecter ce principe et ce processus doit être intégré dans l'évaluation des décisions de financement de la nouvelle organisation.

Principe 3 : Indépendance

- **Principe majeur :** les décisions de financement doivent rester libres de toute ingérence politique, y compris celles qui sont axées sur la mission. Le Canada s'enorgueillit depuis longtemps de son engagement fondamental en faveur de la liberté universitaire et de la libre poursuite de la connaissance. L'indépendance non partisane du nouvel organisme de soutien à la recherche doit respecter ce principe.

Principe 4 : Recherche en santé

- **Principe majeur :** les liens entre la recherche en santé et le portefeuille de la santé, y compris Santé Canada, devraient être maintenus et, idéalement, renforcés. Cela permettra de s'assurer que la distribution des soins, les résultats pour les patients et les activités d'autres organismes de santé fédéraux, tels que l'ASPC, éclairent les activités de financement de la recherche de l'organisation.

Principe 5 : Alignement des infrastructures

- **Principe majeur :** les nouvelles structures de gouvernance devraient aligner les besoins en infrastructures et les cycles de vie sur les exigences de l'écosystème de recherche, ainsi que sur les besoins en infrastructures et en équipement des équipes de recherche.

Principe 6 : Connectivité entre TC3 et la nouvelle organisation

- **Principe majeur :** la gouvernance devrait favoriser à la fois la force et la connectivité entre les organismes (TC3). Chacun des trois organismes de TC3 devrait continuer à bénéficier de ses conseils consultatifs ou de structures équivalentes qui reflètent les connaissances disciplinaires. Pour améliorer la connectivité, certains membres du Conseil consultatif devraient être invités à siéger à la fois au conseil d'administration de la nouvelle organisation et au conseil d'administration propre à une discipline, avec une pondération égale pour les groupes disciplinaires des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et de l'ingénierie, et de la santé. Il convient de réfléchir à la manière dont les instituts de recherche des IRSC peuvent contribuer à la nouvelle structure de gouvernance.

Principe 7 : Consultation permanente

- **Principe majeur :** les changements proposés doivent être élaborés et mis en œuvre dans le cadre de consultations permanentes avec la communauté de recherche afin de tenir compte de la rétroaction et d'éviter de perturber les programmes des organismes subventionnaires. Le processus de consultation doit correspondre au calendrier disponible, une approche par étapes étant la plus appropriée.

Principe 8 : Engagement en faveur de pratiques efficaces

- **Principe majeur** : les pratiques fructueuses actuelles doivent être préservées et soutenues, en s'appuyant sur le succès de longue date des trois organismes en matière de soutien à la recherche fondamentale et aux connaissances de programmation propres à une discipline. Ce principe reflète les conclusions du rapport Bouchard sur l'excellence des organismes dans leur mission principale de création de connaissances et de développement des talents. De même, les initiatives de recherche interdisciplinaire en matière de santé menées par les treize instituts des IRSC devraient être préservées.

Principe 9 : Financement supplémentaire

- **Principe majeur** : des fonds supplémentaires pour les programmes de subvention doivent être prévus pour la nouvelle organisation et ses initiatives stratégiques, en veillant à ce que les nouveaux programmes internationaux ou interdisciplinaires axés sur la mission ne perturbent pas le financement des organismes subventionnaires existants qui sont orientés vers les activités fondamentales et propres à la discipline. En outre, un financement approprié doit être prévu pour toute augmentation des dépenses administratives au sein de la nouvelle organisation résultant de nouvelles initiatives. Par exemple, des fonds opérationnels supplémentaires (ainsi que les subventions annoncées) pour soutenir le statut d'associé du Canada à Horizon Europe devraient également être alloués.

Principe 10 : Excellence inclusive et représentation diversifiée

- **Principe majeur** : les membres du conseil d'administration de la nouvelle organisation devraient provenir de différentes parties de l'écosystème de la recherche, conformément aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion, y compris la représentation de la recherche autochtone et de la recherche dans les deux langues officielles, comme le recommande le rapport Bouchard. Il est également important de veiller à ce que les trois groupes disciplinaires reflétés dans la santé, les sciences sociales et humaines, et les sciences naturelles et l'ingénierie soient représentés de manière égale au sein du conseil d'administration afin d'assurer une couverture complète et multidisciplinaire de la communauté de recherche et, par conséquent, des approches inclusives de l'excellence en matière de programmation.

Risques

Outre les principes fondamentaux qui devraient guider la conception de l'organisation-cadre, il est tout aussi important d'être conscient des risques qui pourraient survenir lors de sa mise en œuvre.

Risque 1 : Perturbations-retards

- **Risque majeur** : des changements rapides, s'ils ne sont pas gérés avec soin et sagesse, pourraient entraîner des perturbations et/ou des retards dans la mise en œuvre des programmes et des politiques en cours. De tels événements déstabiliseraient l'ensemble de l'écosystème de la recherche, ce qui entraînerait des conséquences négatives au Canada et au-delà, notamment sur les possibilités de tirer parti de nouvelles perspectives telles qu'Horizon Europe. En particulier, la création de cette nouvelle organisation ne doit pas perturber les augmentations de financement importantes et vitales engagées dans le budget de 2024. Ce financement doit être débloqué au

cours de l'exercice budgétaire actuel afin de mettre en place les mécanismes de soutien dont les chercheurs ont besoin au profit du Canada.

Risque 2 : Vision stratégique nationale par le biais d'un conseil consultatif

- **Risque majeur** : au fur et à mesure que la mise en œuvre de la nouvelle organisation progresse, il est essentiel qu'elle se fasse en même temps que la création d'un Conseil consultatif sur les sciences et l'innovation, comme proposé dans le budget de 2024. La réalisation des objectifs de coordination de la programmation des trois organismes et de promotion de la recherche interdisciplinaire et internationale axée sur la mission devrait être complétée par le Conseil proposé, composé de dirigeants des secteurs universitaire, industriel et sans but lucratif, qui fournira des avis indépendants. Ce Conseil recommandera les priorités de la nouvelle organisation et élaborera une stratégie nationale en matière de science et d'innovation. Il s'agirait notamment de définir un ensemble clair et diversifié de domaines de recherche pour un financement axé sur la mission et fourni par le biais de la nouvelle organisation.

Risque 3 : Maintien du statut des présidents d'organisme

- **Risque majeur** : en tant que nominations par décret, le statut actuel des présidents des trois organismes, équivalent à celui de sous-ministre, permet de recruter des personnes hautement qualifiées ayant une expérience universitaire et administrative de haut niveau. La mise en place de l'organisation-cadre devrait permettre d'éviter tout déclassement de ces nominations par décret. Le maintien des niveaux actuels de nominations par décret sera crucial à la fois pour les possibilités de recrutement et pour la capacité substantielle de leadership dans la nouvelle structure de gouvernance et de gestion.

Risque 4 : Recherche en matière de santé et liens avec les soins cliniques

- **Risque majeur** : la diminution des interactions entre les IRSC et les composantes clés de Santé Canada (par exemple, l'ASPC, l'ACIA) pourrait entraîner une diminution de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et de la mobilisation des connaissances pour trouver des solutions en matière de santé, au détriment de l'ensemble des Canadiens.

Risque 5 : Les sciences sociales et humaines

- **Risque majeur** : dans le passé, le CRSH a pris la tête de la programmation et de l'élaboration des politiques des trois organismes. Ce rôle a permis de garantir que la recherche sur la pensée et le comportement humains n'a pas été submergée par la recherche sur d'autres sujets dans le cadre de programmes de recherche et de politiques interdisciplinaires. Il est essentiel que la structure de gouvernance et les priorités en dotation de l'organisation-cadre reflètent de manière appropriée l'importance des sciences naturelles, de l'ingénierie, des sciences humaines, des sciences sociales et de la santé, afin d'éviter de diminuer les contributions vitales des sciences sociales et humaines.

Risque 6 : Défis en matière de gestion des RH

- **Risque majeur** : la gestion des diverses structures de gouvernance, de gestion et de dotation en personnel des IRSC en tant qu'organisation distincte, par rapport au CRSNG et au CRSH, qui ont déjà intégré avec succès de nombreuses fonctions opérationnelles nécessitera une attention

particulière en matière de gestion du changement, au-delà des activités disciplinaires de la recherche en santé.

Conclusion

Le nouveau système de soutien à la recherche du Canada fera progresser les connaissances, stimulera l'innovation et préparera le pays à relever les défis de demain. Au vu des investissements importants dans la recherche, le talent et l'infrastructure dans le budget de 2024, et des propositions visant à améliorer la coordination et à soutenir la recherche internationale, interdisciplinaire et axée sur la mission, U15 Canada accueille favorablement ces initiatives et s'engage à soutenir leur succès.

Pour que ces changements répondent aux besoins de la communauté de recherche, nous préconisons une planification minutieuse et une consultation approfondie afin d'éviter les perturbations et de maximiser les avantages pour le Canada et au-delà.

À propos de U15 Canada

U15 Canada est une association regroupant quinze universités de recherche de premier plan à travers le Canada. U15 Canada s'efforce d'optimiser les politiques et les programmes de recherche et d'innovation qui font progresser les connaissances, forment des leaders hautement qualifiés dans tous les secteurs et mobilisent les connaissances au profit de tous les Canadiens. De cette manière, U15 Canada cherche à aider les universités et les partenaires canadiens à créer un avenir prospère, durable et juste pour tous.